

La valse des COSO

« Un pas en avant, deux pas en arrière »

► COSO un métier mal reconnu par La Poste

En 2000, la fonction de Correspondant Social a été créée pour assurer l'information générale et individuelle des postiers sur leurs droits, les activités sociales, l'offre de prestations internes et externes à La Poste. Ils devaient être implantés dans les établissements de 250 agents et plus, dans les services RH mutualisés.

En 2003, les COSO ont intégré les UGRH dans les Métiers. Pour beaucoup de COSO, la fonction a été « dissoute » dans la gestion administrative RH quotidienne. Leurs compétences sociales sont utilisées comme fonctionnalité et non plus de manière spécifique.

Des 200 COSO potentiels à la création de la fonction, seuls 80 ont été réellement installés.

Ils ne sont plus que 42 à être référencés COSO, et encore avec des activités multiples.

Parallèlement, les postiers ont exprimé dans l'enquête conduite par la DNAS leur méconnaissance de l'offre sociale à La Poste, leur insatisfaction face au manque d'informations pour y accéder.

Cherchez l'erreur !

► Un Pas en avant : *un volet national pertinent*

La Direction Nationale des Activités Sociales est renforcée dans sa mission de déclinaison de la politique d'action sociale décidée au COGAS avec les organisations syndicales, par le rattachement des 8 COordinateurs de l'Action Sociale précédemment dans des Centres d'Expertise du territoire national.

Les COAS voient leur champ d'intervention élargi avec d'une part l'évolution de l'offre sociale relevant du COGAS et d'autre part la politique du Logement relevant du Service Logement de La Poste. Pour épauler les COAS, 2 à 3 COSO leurs sont affectés. Ainsi 25 COSO, directement rattachés à la DNAS, sont confortés à 100% sur leur métier.

Pour la CFDT ces 33 emplois affectés à la DNAS pour renforcer la conduite opérationnelle du social, sont un premier pas intéressant, mais encore insuffisant pour répondre aux attentes des postiers.

La CFDT souhaitait « des relais territoriaux du service logement » dans les régions pour arriver enfin à mieux répondre aux lancinants problèmes de logement rencontrés par les jeunes postiers. La CFDT voulait des moyens dédiés à la DNAS pour relayer les actions en faveur de la garde des enfants, du logement, des activités sociales. La DNAS est maintenant mis au centre du dispositif. Le social unitaire à La Poste en ressort consolidé.

► Deux Pas en arrière : *un volet local à revoir*

Si l'organisation du social au niveau national progresse en cohérence, c'est loin d'être le cas au niveau territorial.

Les COSO sont de moins en moins COSO et de plus en plus Technicien RH.

Les COSO sont affectés à d'autres activités ou invités à de la mobilité fonctionnelle, fautes de postes COSO identifiés.

La Poste laisse aux Métiers le soin de l'organisation des UGRH. Aux Métiers de déterminer si selon la taille, la réalité de l'UGRH, de l'établissement, ils installent ou pas un COSO. Pour le moment ce n'est pas la tendance.

L'intégration des COSO dans les UGRH sans déterminer leur rôle, ni leur champ d'intervention, conduit de fait à supprimer à terme le métier COSO pour le remplacer par de la fonctionnalité ou pire encore par du vent.

**Alors que
le postier a
un besoin de
guichet
d'information
sociale de
proximité et d'un
accueil compétent,
c'est
l'inverse qui
se produit.
La CFDT refuse
cette dérive qu'elle
considère comme
un recul.**

La CFDT partage l'organisation actuelle du social au niveau national qui donne du sens et éloigne le mauvais scénario d'un social abordé par Métier, c'est-à-dire 4 ou 5 sortes de social pour les postiers. Cependant, la CFDT a voté contre le projet de la Poste en matière de coordination de l'action sociale présenté au CTP de janvier parce que :

- ☞ **la proximité et l'accessibilité du social pour le postier ne sont pas satisfaisantes**
- ☞ **les perspectives actuelles et à venir des COSO sont incertaines, nébuleuses**
- ☞ **l'organisation territoriale dans les Métiers est à revoir**

**Avec la CFDT, pour un Social
accessible, visible et proche des Postiers**

BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT

Nom (M, Mme, Mlle)Prénom.....
Année de naissance.....
Adresse personnelle
Téléphone e-mail
Code postalVille
Etablissement.....
 Collaborateur Cadre Maîtrise
 AFO ACO
J'adhère au syndicat CFDT affilié à la Fédération Communication, conseil, culture.
Date :Signature :